

3 PROTECTION
S.A.S au capital de 140.000 Euros
Siège social : 41 Rue Fontaine Saint Martin
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
RCS TROYES 402 091 938

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Décisions de l'associé unique du 11 juin 2026 (Extrait)

Deuxième décision (Extrait)

L'associé unique décide que le bénéfice distribuable lequel, compte tenu du « Report à Nouveau » (soit 127.854 €) et du « Résultat Net » de l'exercice (soit 96.920 €), s'élevant à 224.774 €, sera affecté en totalité au poste « Report à nouveau ».

.....

Le Président,

Copie certifiée conforme

Monsieur Patrick BERGDOLL

Copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise : SASU 3 PROTECTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 41 Rue Fontaine Saint Martin		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 0 2 0 9 1 9 3 8 0 0 0 4 1		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122025						
		N-1 31122024						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	18 255	18 255		
		Fonds commercial	AH	AI	881 868	881 868		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC	411 090	388 832	22 258	29 527
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	18 420	18 302	118	522
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	208 064	91 493	116 572	6 889
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	10 667	10 667		
		Participations	CS	CT	4 379		4 379	4 265
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	150		150	1 000
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	25 385		25 385	24 588
TOTAL (II)		BJ	BK	1 578 278	516 882	1 061 396	948 658	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	203 958	203 958	157 147	
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 320 719	75 461	1 245 258	942 513
		Autres créances (3)	BZ	CA	145 353		145 353	151 539
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	29 269		29 269	29 269
Disponibilités		CF	CG	256 184		256 184	145 748	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	12 345		12 345	7 006	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 967 829	75 461	1 892 368	1 433 222	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	3 546 107	592 343	2 953 764	2 381 881	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	150	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SASU3 PROTECTION		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :140 000.....)	DA	140 000	140 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	14 000	14 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	607 541	607 541
	Report à nouveau	DH	127 854	57 108
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	96 920	70 746
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	986 316	889 395
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	113 314	1 245
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	602 828	676 349
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	684 620	525 316
	Dettes fiscales et sociales	DY	357 774	288 814
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	208 912	761
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 967 448	1 492 485	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 953 764	2 381 881	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 876 401	1 492 485	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 419	705	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU3 PROTECTION								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		1 750 458	
		FG	3 621 717	FH		FI	3 621 717	1 432 019	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 621 717	FK		FL	3 621 717	3 182 477	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		18 285	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI	10 000		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 867	37 586	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 634 585	3 238 347
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
Variation de stocks (marchandises) *						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	643 068	717 849	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	(46 811)	(40 721)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 510 221	1 393 148	
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	36 693	27 884	
Salaires et traitements *						FY	1 065 182	848 989	
Cotisations sociales (10)						FZ	250 336	164 699	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	16 014	13 997
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	3 899	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI	14 677		
Autres charges (12)						GE	16 879	29 686	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 510 157	3 155 531	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	124 428	82 816	
opérations en commun		Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 030	11 192	
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
Total des produits financiers (V)						GP	12 030	11 192	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 747	7	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	5 747	7	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 282	11 185	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	130 710	94 002	

Désignation de l'entreprise SASU 3 PROTECTION										Néant ☐			
										Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD		10 069	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)										HH		7 424	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		2 645	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	33 790	25 901	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	3 646 614	3 259 609	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	3 549 694	3 188 863	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	96 920	70 746	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP	1 489		
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	12 571	7 514	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles								A8				
	dont cotisations facultatives Madelin A10												
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11												
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes comptables

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels au **31/12/2025** ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'ANC relatif au Plan Comptable Général.

Ce règlement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges, ainsi qu'une modernisation des états financiers et du plan de comptes.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 953 764** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 646 614** euros et un total **charges de 3 549 694** euros, dégageant ainsi un **résultat de 96 920** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre hormis en ce qui concernent les productions vendues centralisées en services, conformément à l'activité exercée.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits majeurs de l'exercice

L'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06, modifiant le règlement 2014-03 à compter du 1er janvier 2025, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux impacts sont :

- **Résultat exceptionnel :**

- o Les cessions et sorties d'immobilisations ont été reclassées dans le résultat d'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- o Les quotes-parts de subvention d'investissement viré au compte de résultat ont été reclassées dans le résultat d'exploitation.

- o Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités, etc...

- Suppression des transferts de charge :

- o Refacturations diverses.

- o Avantages en natures et remboursements d'IJSS perçus : Ces postes viennent désormais en déduction des charges de personnel.

- o Indemnités d'assurances/sinistres : Elles ont été reclassées dans le résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles

En référence au règlement n° 2015-06 de l'ANC applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le fonds de commerce inscrit à l'actif à son coût d'acquisition a fait l'objet d'un test d'évaluation à la clôture de l'exercice par comparaison à la valeur des avantages économiques futurs estimés ou par rapport à sa valeur de marché. Si l'ensemble des valeurs testées sont inférieures à la valeur nette du fonds à la date de clôture, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pratiqués ont intégralement été calculés selon le mode linéaire et les durées d'amortissement, par catégorie d'immobilisations, sont les suivantes :

- Logiciels : de 1 à 3 ans
- Agencements constructions : de 10 à 15 ans
- Matériel : de 4 à 5 ans
- Installations et agencements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : de 4 à 7 ans
- Mobilier : 7 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation inscrits parmi les immobilisations financières correspond au coût historique d'acquisition des titres de sociétés non consolidés.

Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, la valeur d'utilité étant appréciée en fonction notamment des critères retenus lors de la prise de participation, de la quote-part de capitaux propres et des perspectives de rentabilité.

Stocks et en-cours

Les stocks sont constitués essentiellement de matières premières évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à 203 958.17 euros au **31/12/2025**.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Au **31/12/2025** aucune provision n'a été constituée..

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres éléments

L'effectif moyen annuel 2025 s'élève à 38 personnes, toutes non cadres.

Les rémunérations des membres des organes d'administration et de direction ne sont pas supportées directement par la société car l'ensemble des membres concernés sont salariés sur la structure SAS SDI mais font l'objet d'une refacturation de prestations de services.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	900 123					900 123
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	900 123					900 123
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement	411 090					411 090
	Instal technique, matériel outillage industriels	21 912				3 492	18 420
	Instal., agencement, aménagement divers	28 463					28 463
	Matériel de transport	18 363		132 701		14 900	136 164
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 437					43 437
	Emballages récupérables et divers			10 667			10 667
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		523 265		143 368		18 392	648 242
FINANCIERES	Participations	4 265		114			4 379
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	25 588		796		850	25 535
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 853		910		850	29 913
TOTAL		1 453 241		144 278		19 242	1 578 278

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			18 255			18 255
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			18 255			18 255
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement			381 563	7 269		388 832
Instal technique, matériel outillage industriels			21 390	404	3 492	18 302
Autres Instal., agencement, aménagement divers			28 113	323		28 436
Matériel de transport			11 824	8 019	224	19 620
Matériel de bureau, mobilier			43 437			43 437
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			486 328	16 014	3 715	498 627
TOTAL			504 583	16 014	3 715	516 882

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	71 563	3 899		75 461
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	71 563	3 899		75 461
TOTAL GENERAL		71 563	3 899		75 461
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 899		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations				
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés		631 385		
Autres créances			41 809	
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers			602 828	
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés		333 293	208 943	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		204 375		

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	150	150	
	Autres immobilisations financières	25 385		25 385
	Clients douteux ou litigieux	100 141	100 141	
	Autres créances clients	1 220 579	1 220 579	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	103 544	103 544	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	41 809	41 809	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	12 345	12 345	
TOTAL DES CREANCES		1 503 952	1 478 568	25 385
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		850		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 419	1 419		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	111 895	20 849	91 047	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	684 620	684 620		
	Personnel et comptes rattachés	68 747	68 747		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 456	69 456		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	217 575	217 575		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 996	1 996		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	602 828	602 828		
	Autres dettes	208 912	208 912		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 967 448	1 876 401	91 047	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		118 900			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 749			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

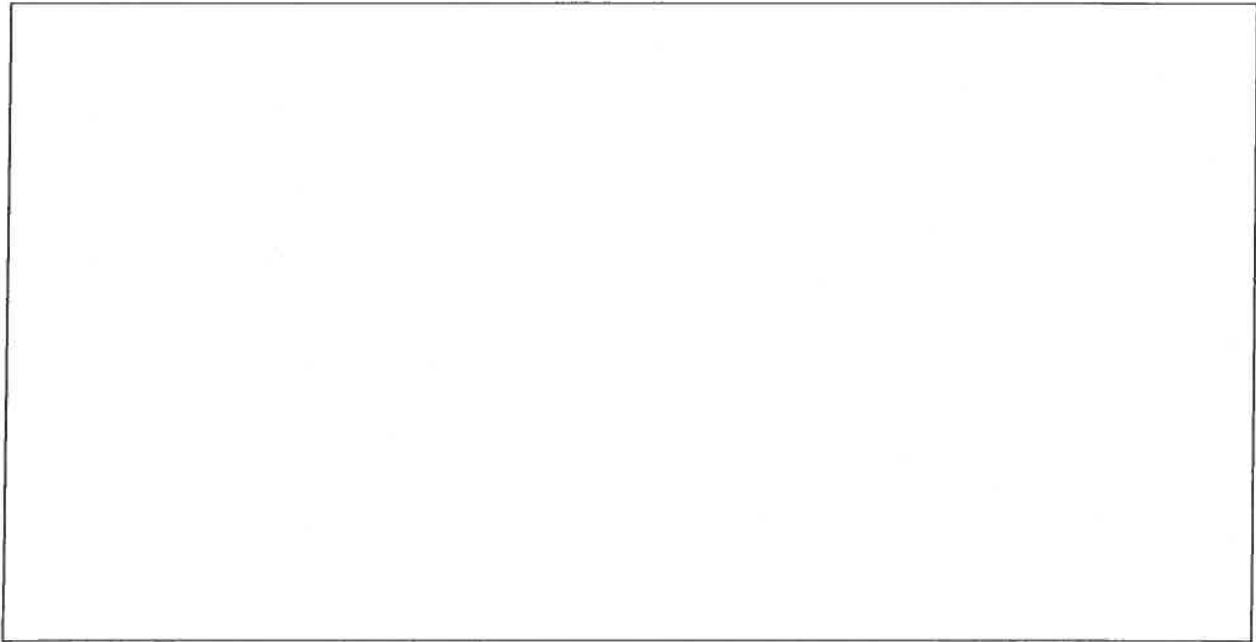
Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					92 454	92 454
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice				8 220	8 220
	TOTAL				8 220	8 220
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice				2 105	2 105
	TOTAL				2 105	2 105
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				16 684	16 684
	entre 1 et 5 ans				31 263	31 263
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				47 948	47 948
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans				66 831	66 831
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				66 831	66 831
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					1 489	1 489

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

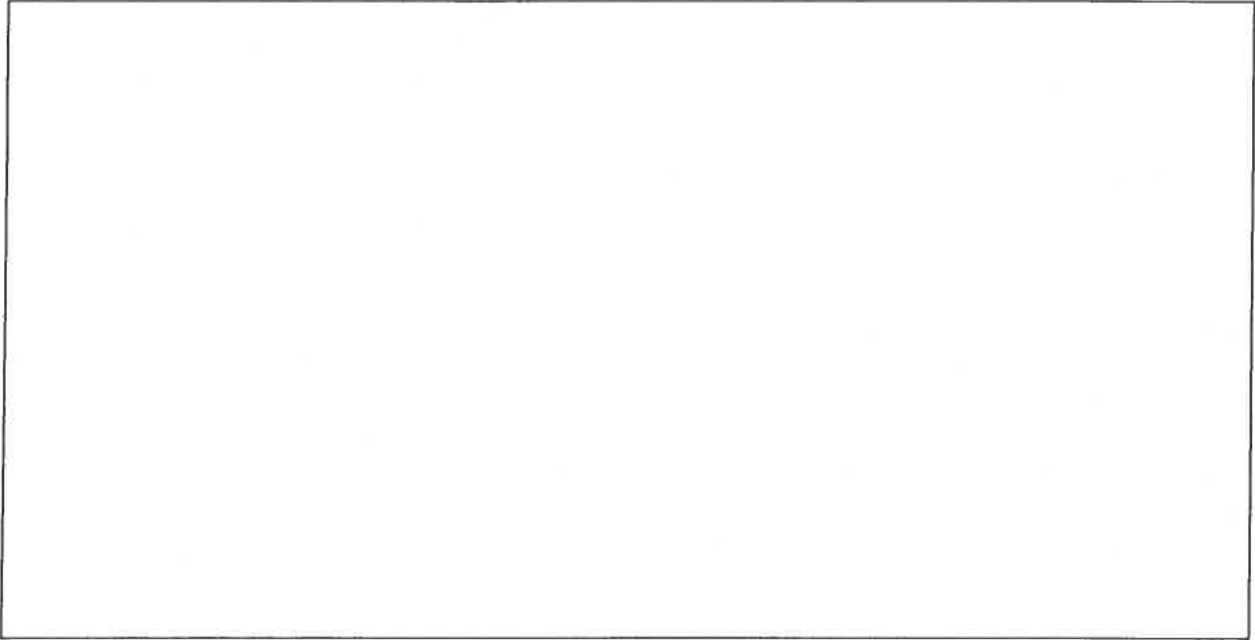
Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	362	705	(343)	-48,63
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 138	396 600	(213 461)	-53,82
Dettes fiscales et sociales	93 644	68 664	24 980	36,38
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	277 145	465 969	(188 824)	-40,52



ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	12 345	7 006	5 339	76,20
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	12 345	7 006	5 339	76,20



Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 400,00	100,0000	140 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 400,00	100,0000	140 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		3 621 717
Production vendue Services		3 621 717
<i>PRESTATIONS DE SERVICES A 10%</i>	9 632	
<i>PRESTATIONS DE SERVICES A 20%</i>	3 170 951	
<i>PRESTATIONS DE SERVICES EXPORT</i>	8 407	
<i>LOCATIONS A 10%</i>	375	
<i>LOCATIONS A 20%</i>	35 208	
<i>PRESTATIONS INTRAGROUPE</i>	397 143	
Chiffre d'affaires par marché géographique		3 621 717
Chiffre d'affaires FRANCE		3 621 717
<i>PRESTATIONS DE SERVICES A 10%</i>	9 632	
<i>PRESTATIONS DE SERVICES A 20%</i>	3 170 951	
<i>PRESTATIONS DE SERVICES EXPORT</i>	8 407	
<i>LOCATIONS A 10%</i>	375	
<i>LOCATIONS A 20%</i>	35 208	
<i>PRESTATIONS INTRAGROUPE</i>	397 143	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		130 710	33 790	96 920
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		130 710	33 790	96 920

(1) après retraitements fiscaux.

Montant de l'impôt sur les sociétés net au 31/12/2025 : 33 790 euros

Dont 38 290 euros sur le résultat fiscal courant de 153 161 euros soumis à 25% d'impôt sur les sociétés.

Dont 0 euro sur le résultat fiscal exceptionnel de 0 euro soumis à 25% d'IS.

Dont (4 500) euros de réduction d'impôt sur dons 2025.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros		31/12/2025
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
	PLUS VALUE LATENTE SUR OPCVM	2 959
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		2 959

--	--

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- La SASU 3 PROTECTION est intégrée fiscalement à la SAS SDI depuis le 1er janvier 2014.

- Aucune provision pour dépréciation de valeurs mobilières de placement n'est à constater au 31/12/2025, il est même procédé à une réintégration fiscale de 2 958.96 euros afin de prendre en compte la plus value latente existante.

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

AUTRES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT RETRAITE

Conformément à l'article L123-13 du code de commerce, l'entité a procédé à l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

L'engagement a été calculé de façon actuarielle en retenant un départ à l'initiative du salarié et les paramètres suivants :

- Convention collective : Indemnité légale
- Age de départ en retraite supposé : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux de charges sociales : 23.03% pour les non cadres
- Table de mortalité : TG 05
- Méthode d'évaluation : prospective avec application des recommandations ANC 2021

L'engagement total s'élève à 5 336 € au 31/12/2025.

Les engagements seront à verser selon la périodicité ci-dessous :

Durée de l'engagement Retraite	2025
A moins d'1 an	0 €
De 1 à 5 ans	0 €
De 6 à 10 ans	2 355 €
A plus de 10 ans	2 981 €
TOTAL DE L'ENGAGEMENT RETRAITE	5 336 €

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux articles R.123-198-9° et R233-14-17° du code de commerce, nous portons à votre connaissance que les honoraires des commissaires aux comptes inclus au compte de résultat s'élèvent à 13 500 €. Ces honoraires se décomposent comme suit :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal : 13 500 €

3 PROTECTION
S.A.S au capital de 140.000 Euros
Siège social : 41 Rue Fontaine Saint Martin
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
RCS TROYES 402 091 938

RAPPORT DE GESTION

Le soussigné, Patrick BERGDOLL, Président de la Société 3 PROTECTION, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, établi le présent rapport de gestion.

I - PRESENTATION SOMMAIRE DES COMPTES

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS 130.710 €
composé notamment :

- de produits d'exploitation 3.634.585 €
dont un chiffre d'affaires de 3.621.717 €
contre 3.182.477 € pour l'exercice précédent,
soit une progression de 13,80 %.

- de charges d'exploitation 3.510.157 €
comprenant :

643.068 € d'achats de matières premières et autres approvisionnements
(46.811) € de variation de stock (matières premières & approvisionnements)
1.510.221 € d'autres achats et charges externes
36.693 € d'impôts, taxes et versements assimilés
1.065.182 € de salaires et traitements
250.336 € de charges sociales
16.014 € de dotations aux amortissements sur immobilisations
3.899 € de dotations et dépréciations sur actif circulant
14.677 € de valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées
16.879 € d'autres charges

- du résultat financier 6.282 €
comprenant :

12.030 € de produits financiers
5.747 € de charges financières

RESULTAT DE L'EXERCICE : BENEFICE 96.920 €

tenant compte :

- du résultat courant avant impôts 130.710 €
- de l'impôt sur les bénéfices 33.790 €

II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

- Faits marquants de l'activité sociale : progrès réalisés - difficultés rencontrées

Les actions entreprises au cours de l'exercice 2024 ont eu pour effets une progression de notre chiffre d'affaires de 14 % avec un maintien de la marge ainsi qu'une bonne maîtrise de nos charges d'exploitation.

- Perspectives pour l'exercice en cours et l'avenir immédiat

L'objectif de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2026 est la poursuite de la hausse de l'activité tout en accordant la plus grande vigilance aux conséquences de la crise au Moyen-Orient qui pourraient impacter les comptes de cet exercice.

III – INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIERE ET DE NATURE EXTRA-FINANCIERE

En raison de l'activité et/ou de la taille de la Société, nous n'avons pas identifié d'indicateur clé de performance de nature financière ou de nature extra-financière nécessaire à la compréhension des affaires, des résultats ou de la situation de la Société.

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

V - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

VI – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Nous n'avons pas identifié d'information pertinente à vous communiquer en matière d'utilisation d'instruments financiers par la Société à des fins d'évaluation de l'actif, du passif ou encore de la situation financière et des pertes ou profits de la Société.

VII – INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives aux délais moyens de paiement des fournisseurs et des clients :

Exercice 2025 :

Le système d'information de la société n'a pas été en mesure d'extraire, avec suffisamment de précision, les informations relatives aux délais de règlement des fournisseurs et des clients.

VIII - PROPOSITION A SOUMETTRE A L'ASSOCIEE UNIQUE

I - Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice distribuable lequel, compte tenu du « Report à Nouveau » (soit 127.854 €) et du « Résultat Net » de l'exercice (soit 96.920 €), s'élevant à 224.774 €, serait affecté en totalité au poste « Report à nouveau ».

2 – Mention faite en application des dispositions de l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de Commerce

Il sera fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

Cette mention sera conforme à l'état ci-annexé.

IX - DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis alinéa 1 du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice social	Revenus distribués	Dont éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°	Dont non éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°
2024	/	/	/
2023	100.800 €	/	100.800 €
2022	264.600 €	/	264.600 €

X - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la somme de 14.243 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

XI - ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Par rapport à l'exercice précédent, nous vous précisons que nous avons apporté aux comptes annuels soumis à votre approbation les modifications suivantes issues de l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le plan comptable général (PCG) visant à moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. En application des articles 122-1 et suivants du Plan comptable général relatifs à la performance des méthodes, ces changements constituent des modifications résultant d'un nouveau texte réglementaire. Ils ont été appliqués selon les modalités prévues par le règlement précité.

Fait à SAINT ANDRE LES VERGERS
Le 22 mai 2026

Le Président,
Monsieur Patrick BERGDOLL

Copie certifiée conforme

3 PROTECTION

41 Rue Fontaine Saint-Martin
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**
Exercice clos au 31/12/2025

3 PROTECTION
41 Rue Fontaine Saint-Martin
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**
Exercice clos au 31/12/2025

A l'Associée unique,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 PROTECTION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans le paragraphe « Faits majeurs de l'exercice » dans l'annexe des comptes annuels en page 17.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821.180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Immobilisations corporelles et incorporelles » en page 18 et « Fonds commercial » en page 27 de l'annexe aux comptes annuels, exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fonds de commerce.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies par votre société et les informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces méthodes et de l'absence d'indice de perte de valeur.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

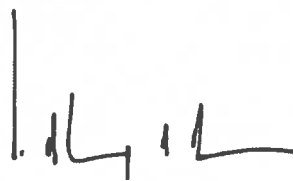
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Tourne,
Le 27 mai 2026



P/ DEIXIS,
Nicolas de Laâge de Meux
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC Grande Aquitaine

BILAN

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	18 255	18 255		
	Fonds commercial	881 868		881 868	881 868
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	411 090	388 832	22 258	29 527
	Installations tech., mat. et outillage indus.	18 420	18 302	118	522
	Autres immobilisations corporelles	208 064	91 493	116 572	6 889
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	10 667		10 667	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)				
	Participations	4 379		4 379	4 265
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	150		150	1 000
	Autres immobilisations financières	25 385		25 385	24 588
Total de l'actif immobilisé (III)		1 578 278	516 882	1 061 396	948 658
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	203 958		203 958	157 147
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 320 719	75 461	1 245 258	942 513
	Autres créances	145 353		145 353	151 539
	Charges constatées d'avance	12 345		12 345	7 006
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	29 269		29 269	29 269
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	256 184		256 184	145 748
Total de l'actif circulant (IV)		1 967 829	75 461	1 892 368	1 433 222
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		3 546 107	592 343	2 953 764	2 381 881

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

150

1 000

(2) dont créances à moins d'un an

1 478 568

1 173 621

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 140 000)	140 000	140 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	14 000	14 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	607 541	607 541
	Report à nouveau	127 854	57 108
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	96 920	70 746
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	986 316	889 395
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	113 314	1 245
	Emprunts et dettes financières divers (2)	602 828	676 349
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	684 620	525 316
	Dettes fiscales et sociales	357 774	288 814
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	208 912	761
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	1 967 448	1 492 485
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 953 764	2 381 881
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	96 920.28	70 745.91
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 876 401	1 492 485
(2)	Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)			1 750 458	55.00
	Production vendue (Services et Travaux)	3 621 717	100.00	1 432 019	45.00
	Montant net du chiffre d'affaires	3 621 717	100.00	3 182 477	100.00
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			18 285	0.57
	Autres produits	12 867	0.36	37 586	1.18
	Total des produits d'exploitation	3 634 585	100.36	3 238 347	101.76
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements	643 068	17.76	717 849	22.56
	Variation de stock	(46 811)	-1.29	(40 721)	-1.28
	Autres achats et charges externes	1 510 221	41.70	1 393 148	43.78
	Impôts, taxes et versements assimilés	36 693	1.01	27 884	0.88
	Salaires et traitements	1 065 182	29.41	848 989	26.68
	Charges sociales du personnel	250 336	6.91	164 699	5.18
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements et aux provisions	19 913	0.55	13 997	0.44
	Autres charges	31 556	0.87	29 686	0.93
	Total des charges d'exploitation	3 510 157	96.92	3 155 531	99.15
RESULTAT D'EXPLOITATION		124 428	3.44	82 816	2.60
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	12 030	0.33	11 192	0.35
	Reprises sur provisions et transfert de charges				
CHARGES FINANCIÈRES	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	12 030	0.33	11 192	0.35
	Dotations aux amortissements et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	5 747	0.16	7	
	Différences négatives de change				
Total des charges financières		5 747	0.16	7	
RESULTAT FINANCIER		6 282	0.17	11 185	0.35
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		130 710	3.61	94 002	2.95
Total des produits exceptionnels				10 069	0.32
Total des charges exceptionnelles				7 424	0.23
RESULTAT EXCEPTIONNEL				2 645	0.08
PARTICIPATION DES SALAIRES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES		33 790	0.93	25 901	0.81
TOTAL DES PRODUITS		3 646 614	100.69	3 259 609	102.42
TOTAL DES CHARGES		3 549 694	98.01	3 188 863	100.20
RESULTAT DE L'EXERCICE		96 920	2.68	70 746	2.22

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels au **31/12/2025** ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'ANC relatif au Plan Comptable Général.

Ce règlement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges, ainsi qu'une modernisation des états financiers et du plan de comptes.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 953 764** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 646 614** euros et un total **charges** de **3 549 694** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **96 920** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre hormis en ce qui concernent les productions vendues centralisées en services, conformément à l'activité exercée.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits majeurs de l'exercice

L'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06, modifiant le règlement 2014-03 à compter du 1er janvier 2025, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - o Les cessions et sorties d'immobilisations ont été reclassées dans le résultat d'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- o Les quotes-parts de subvention d'investissement viré au compte de résultat ont été reclassées dans le résultat d'exploitation.

- o Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités, etc...

- Suppression des transferts de charge :

- o Refacturations diverses.

- o Avantages en natures et remboursements d'IJSS perçus : Ces postes viennent désormais en déduction des charges de personnel.

- o Indemnités d'assurances/sinistres : Elles ont été reclassées dans le résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles

En référence au règlement n° 2015-06 de l'ANC applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le fonds de commerce inscrit à l'actif à son coût d'acquisition a fait l'objet d'un test d'évaluation à la clôture de l'exercice par comparaison à la valeur des avantages économiques futurs estimés ou par rapport à sa valeur de marché. Si l'ensemble des valeurs testées sont inférieures à la valeur nette du fonds à la date de clôture, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pratiqués ont intégralement été calculés selon le mode linéaire et les durées d'amortissement, par catégorie d'immobilisations, sont les suivantes :

- Logiciels : de 1 à 3 ans
- Agencements constructions : de 10 à 15 ans
- Matériel : de 4 à 5 ans
- Installations et agencements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : de 4 à 7 ans
- Mobilier : 7 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation inscrits parmi les immobilisations financières correspond au coût historique d'acquisition des titres de sociétés non consolidés.

Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, la valeur d'utilité étant appréciée en fonction notamment des critères retenus lors de la prise de participation, de la quote-part de capitaux propres et des perspectives de rentabilité.

Stocks et en-cours

Les stocks sont constitués essentiellement de matières premières évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à 203 958.17 euros au **31/12/2025**.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Au **31/12/2025** aucune provision n'a été constituée..

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres éléments

L'effectif moyen annuel 2025 s'élève à 38 personnes, toutes non cadres.

Les rémunérations des membres des organes d'administration et de direction ne sont pas supportées directement par la société car l'ensemble des membres concernés sont salariés sur la structure SAS SDI mais font l'objet d'une refacturation de prestations de services.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	900 123					900 123
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	900 123					900 123
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement	411 090					411 090
	Instal technique, matériel outillage industriels	21 912				3 492	18 420
	Instal., agencement, aménagement divers	28 463					28 463
	Matériel de transport	18 363		132 701		14 900	136 164
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 437					43 437
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			10 667			10 667
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	523 265		143 368		18 392	648 242
FINANCIERES	Participations	4 265		114			4 379
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	25 588		796		850	25 535
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 853		910		850	29 913
TOTAL		1 453 241		144 278		19 242	1 578 278

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			18 255			18 255
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			18 255			18 255
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			381 563	7 269		388 832
Instal technique, matériel outillage industriels			21 390	404	3 492	18 302
Autres Instal., agencement, aménagement divers			28 113	323		28 436
Matériel de transport			11 824	8 019	224	19 620
Matériel de bureau, mobilier			43 437			43 437
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			486 328	16 014	3 715	498 627
TOTAL			504 583	16 014	3 715	516 882

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agent aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	71 563	3 899		75 461
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	71 563	3 899		75 461
TOTAL GENERAL		71 563	3 899		75 461
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 899		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations				
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés		631 385		
Autres créances			41 809	
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers			602 828	
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés		333 293	208 943	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		204 375		

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	150	150	
	Autres immobilisations financières	25 385		25 385
	Clients douteux ou litigieux	100 141	100 141	
	Autres créances clients	1 220 579	1 220 579	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	103 544	103 544	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	41 809	41 809	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	12 345	12 345	
	TOTAL DES CREANCES	1 503 952	1 478 568	25 385
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		850		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 419	1 419		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	111 895	20 849	91 047	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	684 620	684 620		
	Personnel et comptes rattachés	68 747	68 747		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 456	69 456		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	217 575	217 575		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 996	1 996		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	602 828	602 828		
	Autres dettes	208 912	208 912		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 967 448	1 876 401	91 047	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		118 900			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 749			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					92 454	92 454
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice				8 220	8 220
	TOTAL				8 220	8 220
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice				2 105	2 105
	TOTAL				2 105	2 105
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				16 684	16 684
	entre 1 et 5 ans				31 263	31 263
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				47 948	47 948
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans				66 831	66 831
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				66 831	66 831
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					1 489	1 489

--	--

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Observations

Achetés avec protection juridique
Eléments acquis du fonds de commerce
Fonds commerciaux réévalués
Fonds commerciaux reçus en apport

881 868

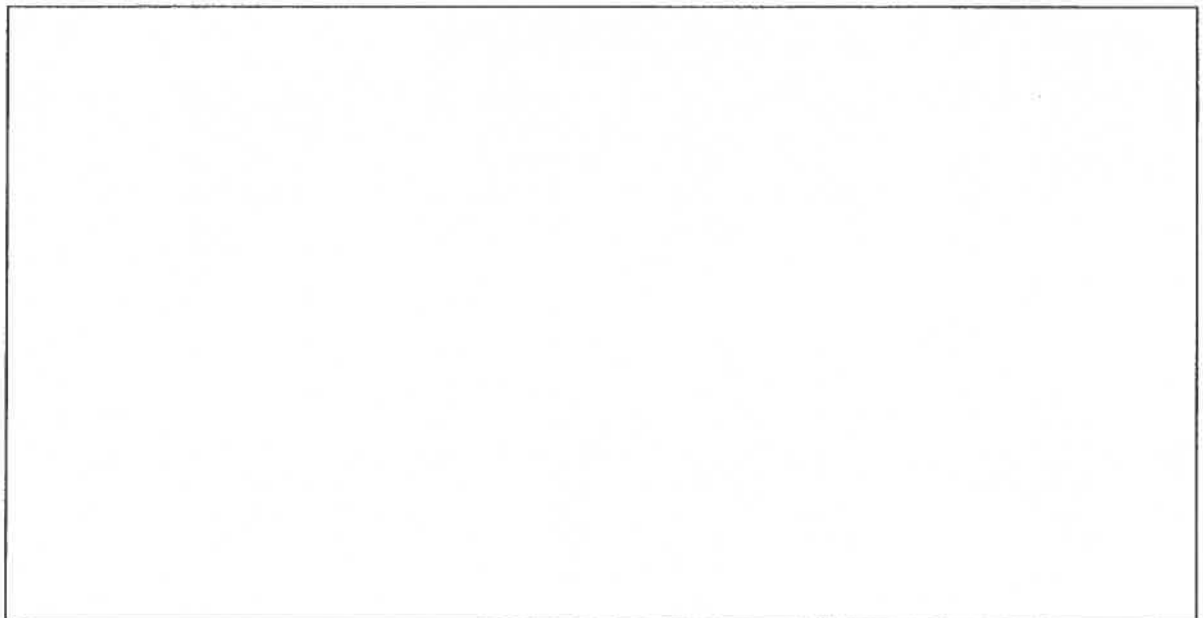
La valeur du fonds de commerce est celle correspondante au prix d'acquisition et n'a pas été revalorisée depuis.
Elle ne présente toutefois pas d'indices de perte de valeur.

TOTAL**881 868**

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	533 876	195 688	338 188	172,82
Autres créances				
TOTAL	533 876	195 688	338 188	172,82



ANNEXE - Elément 6.11

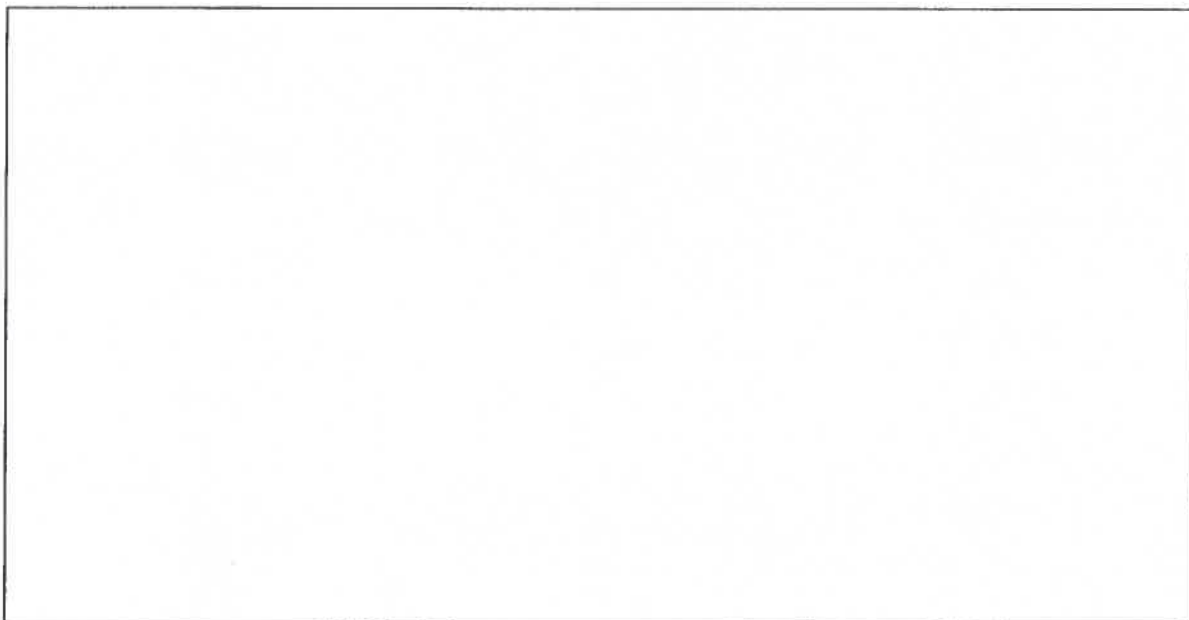
Charges à payer

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	362	705	(343)	-48,63
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 138	396 600	(213 461)	-53,82
Dettes fiscales et sociales	93 644	68 664	24 980	36,38
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	277 145	465 969	(188 824)	-40,52

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	12 345	7 006	5 339	76,20
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	12 345	7 006	5 339	76,20



Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	1 400,00	100,0000	140 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 400,00	100,0000	140 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		3 621 717
Production vendue Services		3 621 717
PRESTATIONS DE SERVICES A 10%	9 632	
PRESTATIONS DE SERVICES A 20%	3 170 951	
PRESTATIONS DE SERVICES EXPORT	8 407	
LOCATIONS A 10%	375	
LOCATIONS A 20%	35 208	
PRESTATIONS INTRAGROUPE	397 143	
Chiffre d'affaires par marché géographique		3 621 717
Chiffre d'affaires FRANCE		3 621 717
PRESTATIONS DE SERVICES A 10%	9 632	
PRESTATIONS DE SERVICES A 20%	3 170 951	
PRESTATIONS DE SERVICES EXPORT	8 407	
LOCATIONS A 10%	375	
LOCATIONS A 20%	35 208	
PRESTATIONS INTRAGROUPE	397 143	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		130 710	33 790	96 920
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		130 710	33 790	96 920

(1) après retraitements fiscaux.

Montant de l'impôt sur les sociétés net au 31/12/2025 : 33 790 euros

Dont 38 290 euros sur le résultat fiscal courant de 153 161 euros soumis à 25% d'impôt sur les sociétés.

Dont 0 euro sur le résultat fiscal exceptionnel de 0 euro soumis à 25% d'IS.

Dont (4 500) euros de réduction d'impôt sur dons 2025.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/12/2025

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres PLUS VALUE LATENTE SUR OPCVM	2 959
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		2 959

--	--	--

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- La SASU 3 PROTECTION est intégrée fiscalement à la SAS SDI depuis le 1er janvier 2014.

- Aucune provision pour dépréciation de valeurs mobilières de placement n'est à constater au 31/12/2025, il est même procédé à une réintégration fiscale de 2 958.96 euros afin de prendre en compte la plus value latente existante.

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

AUTRES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT RETRAITE

Conformément à l'article L123-13 du code de commerce, l'entité a procédé à l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

L'engagement a été calculé de façon actuarielle en retenant un départ à l'initiative du salarié et les paramètres suivants :

- Convention collective : Indemnité légale
- Age de départ en retraite supposé : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux de charges sociales : 23.03% pour les non cadres
- Table de mortalité : TG 05
- Méthode d'évaluation : prospective avec application des recommandations ANC 2021

L'engagement total s'élève à 5 336 € au 31/12/2025.

Les engagements seront à verser selon la périodicité ci-dessous :

Durée de l'engagement Retraite	2025
A moins d'1 an	0 €
De 1 à 5 ans	0 €
De 6 à 10 ans	2 355 €
A plus de 10 ans	2 981 €
TOTAL DE L'ENGAGEMENT RETRAITE	5 336 €

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux articles R.123-198-9° et R233-14-17° du code de commerce, nous portons à votre connaissance que les honoraires des commissaires aux comptes inclus au compte de résultat s'élèvent à 13 500 €. Ces honoraires se décomposent comme suit :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal : 13 500 €